

Schéma d'aménagement et de gestion des eaux Tarn-amont

Sainte-Énimie, le 11 janvier 2013

**Monsieur le Directeur régional
de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
de Midi-Pyrénées**
BP 80002
Cité administrative – Bât. G
31074 Toulouse Cedex 9

N/Réf. : CB/AG n°2013-01-03
Dossier suivi par : Anne Gély
Animatrice du SAGE Tarn-amont
Tél. 04 66 48 47 95 – sage-tarn-amont@orange.fr

Objet : Classement des cours d'eau au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement

Monsieur le Directeur,

Par courrier en date du 28 septembre 2012, reçu le 5 octobre, le préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne sollicite l'avis de la commission locale de l'eau (CLE) du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du Tarn-amont sur le projet de classement des cours d'eau au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement. Je vous en remercie.

Vous trouverez ci-dessous les remarques émises par le bureau de la CLE, habilité à se prononcer pour la CLE elle-même en application de l'article 11 de ses règles de fonctionnement et réuni le 15 novembre dernier à ce sujet.

La CLE ayant rendu un avis sur le premier projet de classement des cours d'eau dans le cadre de la consultation tenue fin 2010-début 2011, le bureau s'est attaché à étudier les évolutions du projet et la prise en compte des remarques précédemment émises.

Concernant les cours d'eau proposés au classement en liste 1 sur le bassin du Tarn-amont, inchangés depuis le projet de 2010, la CLE reste satisfaite que tous les tronçons éligibles soient proposés.

Concernant les cours d'eau proposés au classement en liste 2 sur le bassin du Tarn-amont, la CLE avait suggéré, lors de la précédente consultation, d'étendre un peu plus vers l'amont le classement de la Jonte dans la limite des possibilités technico-financières. Cette proposition n'a pas été retenue. Par ailleurs, les tronçons de certains affluents du Tarn en Aveyron, auparavant proposés au classement, ne le sont plus. Il semble que ces tronçons figurent sur une liste complémentaire, les rendant ainsi prioritaires pour un classement en liste 2 lors du renouvellement de cette liste. La CLE comprend et respecte ce choix visant la mise en place d'un programme de restauration de la continuité écologique réaliste et pragmatique, et espère que cet objectif pourra être tenu. L'ajout du tronçon du Tarn de sa confluence avec la Jonte à

Schéma d'aménagement et de gestion des eaux Tarn-amont

sa confluence avec la Dourbie, bien que sans impact concret puisqu'aucun ouvrage problématique n'existe sur ce secteur, constitue un affichage cohérent.

En conclusion, la CLE du Tarn-amont n'a pas de remarque particulière à formuler sur ce projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sincères salutations.

Christophe Brun



**Président de la commission locale
de l'eau du SAGE Tarn-amont**